



## Mes droits suite à une perte d'emploi

Par **briand\_old**, le **26/06/2007** à **13:07**

je suis actuellement en invalidité mes patrons vendent leur fond de commerce doivent-ils me licencier et puis je toucher une prime de licenciement

Par **floriane106**, le **28/06/2007** à **16:57**

Bonjour,

le vente de l'entreprise ne constitue pas la fin de votre contrat de travail. votre employeur ne doit donc pas en principe vous licencier. Votre contrat sera alors transférer à l'acheteur dans les mêmes conditions